

# COMMENT FAIRE ? DEUX FORMULES, UN SEUL DOSSIER !

## Congé bilan de compétences en dehors de votre temps de travail

(pendant votre temps libre)

- Les démarches éventuelles liées au Congé Bilan de Compétences sont réalisées sur votre temps personnel sans prise en charge de votre salaire.
- Le Fongecif prend en charge le coût du Congé Bilan de Compétences selon un tarif déterminé.

## Congé bilan de compétences pendant votre temps de travail

- L'absence du poste de travail est fixée au maximum à 24 h, par demi-journée de 3 à 4 h environ. Le Fongecif prend en charge le coût du Bilan, vos salaires et les charges patronales (versés par votre employeur et remboursés par le Fongecif à ce dernier).
- Vous devez alors demander une autorisation d'absence à votre employeur, 2 mois avant le début de votre Bilan. Vous ferez ensuite remplir par ce dernier la rubrique employeur du dossier.
- Votre employeur doit vous donner par écrit, dans un délai d'un mois, son accord ou les raisons de service qui motivent le report de votre Bilan. Ce report ne peut excéder 6 mois.

Décision de la Commission : consultable sur notre site à l'aide du numéro de contact communiqué par courrier.

# LES ADRESSES

## → AIN

12 rue de la Grenouillère  
01000 Bourg-en-Bresse  
téléphone 04 74 21 71 59  
fax 04 74 21 36 67  
antenne01@cifrhonealpes.com

## → LOIRE

allée c - 101 cours Fauriel  
42100 Saint-Étienne  
téléphone 04 77 93 25 60  
fax 04 77 79 24 09  
antenne42@cifrhonealpes.com

## → DRÔME-ARDÈCHE

19 avenue Victor Hugo  
26000 Valence  
téléphone 04 75 55 69 58  
fax 04 75 55 33 27  
antenne0726@cifrhonealpes.com

## → RHÔNE

Bâtiment Open 6  
158 avenue Thiers  
69006 Lyon  
téléphone 04 72 82 50 69  
fax 04 72 82 50 51  
antenne69@cifrhonealpes.com

## → ISÈRE

70 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
téléphone 04 76 09 02 43  
fax 04 76 09 02 39  
antenne38@cifrhonealpes.com

## → SAVOIE

725 Faubourg Montmélian  
73000 Chambéry  
téléphone 04 79 70 14 83  
fax 04 79 85 73 18  
antenne73@cifrhonealpes.com

## → HAUTE-SAVOIE

129 avenue de Genève  
74000 Annecy  
téléphone 04 50 57 55 69  
fax 04 50 67 45 24  
antenne74@cifrhonealpes.com



NOUVEAU ! POSSIBILITÉ  
DE S'INSCRIRE EN LIGNE :  
[WWW.FONGECIFRHONEALPES.FR](http://WWW.FONGECIFRHONEALPES.FR)

# LE CONGÉ BILAN DE COMPÉTENCES

- Vous souhaitez :
- Réaliser un Bilan de Compétences
  - Faire le point pour préparer votre avenir

photo : © Bonnin Studio - graphisme : beau fixe, septembre 2014.

# DÉFINITION ET OBJECTIFS DU BILAN

**C'est la possibilité pour tout salarié de faire le point sur :**

- ses compétences professionnelles,
- ses aptitudes personnelles et ses aspirations,
- ses possibilités d'évolution professionnelle.

**Le Bilan permet :**

- d'étudier une reconversion éventuelle,
- d'élaborer un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation,
- de confirmer un projet professionnel... ou d'en élaborer un autre.

**Un outil à l'usage des salariés**

**Comment ?**

- Par des entretiens, des tests, etc, avec des spécialistes de l'orientation et de l'emploi.
- Par des recherches, des contacts avec des professionnels.

Retrouvez toutes les informations sur notre site : [www.fongecifrhonealpes.fr](http://www.fongecifrhonealpes.fr)

# PUBLIC CONCERNÉ

**VOUS ÊTES SALARIÉ(E) EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE OU DÉTERMINÉE.**

**Conditions à remplir**

- Si vous êtes en CDI : vous devez justifier de 5 années d'activité salariée consécutives ou non (quelle que soit la nature du contrat) dont 12 mois dans l'entreprise qui vous emploie actuellement.
- Si vous êtes en CDD :
  - 24 mois d'activité salariée dans le secteur privé au cours des 5 dernières années, dont 4 mois de CDD consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois.
  - Vous débuterez alors votre Congé Bilan de Compétences dans les 12 mois qui suivent la fin de votre CDD.

**VOUS EFFECTUEREZ VOTRE BILAN DANS LE CENTRE DE VOTRE CHOIX, PARMIS LA LISTE DES CENTRES ACCRÉDITÉS PAR LE FONGECIF RHÔNE-ALPES. CETTE LISTE EST À VOTRE DISPOSITION DANS NOS ANTENNES DÉPARTEMENTALES AINSI QUE SUR NOTRE SITE :**

[www.fongecifrhonealpes.fr](http://www.fongecifrhonealpes.fr)

# OÙ VOUS ADRESSER ?

Vous êtes salarié(e) du secteur privé, prenez contact avec une antenne départementale du Fongecif Rhône-Alpes (voir coordonnées en dernière page de ce document) qui vous :

- informera sur le dispositif Congé Bilan de Compétences, les procédures et les modalités d'accès,
- donnera la liste des centres de Bilans de Compétences agréés par le Fongecif Rhône-Alpes,
- aidera à constituer votre demande de prise en charge financière du coût du Congé Bilan de Compétences.

**À noter :** vous avez besoin d'information sur le bilan de compétences, inscrivez-vous à un Espace Info Bilan (EIB), atelier collectif, animé par un conseiller en projet professionnel (voir coordonnées au dos)